

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Karen Tetreault

<https://www.cadre21.org/membres/23caaa23341b71a19efc50b0>

Date d'obtention : 2022-06-01 17:50:32

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte

#### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut rencontrer l'auteur du signalement (lorsque c'est un élève de notre école), la victime ainsi que les témoins pour remplir la grille d'évaluation de l'incident. S'il s'agit d'un acte impulsif, on rencontre l'instigateur. Nous confisquons tous les cellulaires (sans regarder le contenu). On appelle notre police communautaire pour la suite des interventions. S'il s'agit d'un geste malveillant, nous ne rencontrons pas l'instigateur et nous contactons directement la police communautaire. Dans tous les cas, il faut information la DPJ.

#### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il faut vraiment être attentif aux détails. La demande doit être faite par un jeune de notre école (pas un parent ou le service de police). Il faut rencontrer l'auteur du signalement, la victime et les témoins et remplir la grille dans tous les cas (même une récidive). Il est important de connaître le contexte de la situation avant de contacter le service de police. Cette démarche aidera la police à intervenir selon les particularités du contexte (geste impulsif, geste malveillant ou récidive).

#### Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus délicate est entre l'étape 3 et 4. Le moment où l'intervenant détermine s'il s'agit d'un geste malveillant ou non peut être difficile à déterminer selon la situation. Notre décision influencera si nous remplissons la grille avec l'instigateur ou non. Il s'agit d'un moment crucial dans la démarche.